

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 31 octobre 2012

Présidence : Madame le Maire

Présents : Philippe Pez, Franck Duret, Richard Schneider, Jean-Marc Pramayon, Jean-Pierre Vandamme

Absents : Philippe-Fabien Desigaud, Bruno Adam, Gilles Bourdon

Secrétaire de séance : Franck Duret

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du **7 septembre 2012**.

- Madame le Maire **expose** le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières en vue de l'intégration des communes de **Chaleins et Messimy sur Saône** au 1^{er} janvier 2013, selon l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **approuve à 3 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions** le projet de modification du périmètre de la Communauté de Communes de Montmerle 3 Rivières tel qu'il a été fixé par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2012 en vue de l'intégration des communes de Chaleins et Messimy sur Saône au périmètre actuel au 1^{er} janvier 2013. Il est précisé que les voix contre et les abstentions sont formulées uniquement en désapprobation contre la future représentativité des petites communes à la Communauté de Communes et non pas contre les communes à intégrer.

- Le conseil municipal **délibère** à l'unanimité pour désigner **Nathalie Bisignano** représentant de la commune de Lurcy pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.
- Le conseil municipal **délibère à 3 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**, pour accepter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, approuvé par délibération du conseil communautaire du **23 octobre 2012**, compte tenu du projet d'extension du périmètre aux communes de Chaleins et de Messimy sur Saône prévu par le schéma départemental de coopération intercommunale.
- Le conseil municipal **délibère à 5 voix pour et 1 voix contre**, pour adhérer au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2012 sur une base de 0.30€ par habitant.
- Le conseil municipal **décide** de reporter la réalisation du relevé topographique du cimetière communal par un géomètre afin de demander des devis et options supplémentaires.

- Le conseil municipal **délibère à l'unanimité** pour fixer les tarifs des concessions, et du site cinéraire :
 - concession pour **15 ans 130 €** les 2 m²
 - concession pour **30 ans 195 €** les 2 m²
 - columbarium pour **15 ans 350 €**
 - columbarium pour **30 ans 700 €**
 - taxe de dispersion des cendres **30 €**

Précise que les tarifs restent inchangés pour la location de la salle polyvalente.

- Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.

Questions diverses :

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- date de la cérémonie des vœux fixée au **6 janvier 2013 à 11h.**
- remise de la gerbe du **11 novembre 2012 à 11h.**
- point sur les travaux du cœur de village.
- diminution de la subvention prévue au titre des amendes de polices.
- devis complémentaire des espaces verts (ajout d'une haie et d'un sapin) pour un montant de **2 046.70 € ht** par l'entreprise **CHABERT** Espaces Verts.
- courrier du service de protection juridique de **Groupama** suite à la demande de Madame le Maire concernant le litige avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain au sujet de l'extension du réseau d'électricité pour le lotissement la Fournière.
- Plan Communal de Sauvegarde : aucune remarque de la part du Service Interministériel de défense et de Protection Civiles.
- enquête de la Région Rhône Alpes concernant les déplacements réalisée par la société Alyce Sofreco.
- réponse du **Conseil Général** suite à la nouvelle demande de Mme le maire concernant le passage de la navette au cœur de village.
- information sur la synthèse départementale des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans l'Ain.
- point sur le bail du locataire, un rendez-vous est fixé avec celui-ci le **03 novembre 2012.**
- point sur un arrêté d'opposition d'une construction d'un abri de jardin (**parcelle B 221p**) situé à une distance inférieure à 4m par rapport à la limite séparative Est, en zone N du PLU.
- rencontre avec **Madame PROST** du Syndicat Mixte Chalaronne suite à la demande d'intégration de la commune ; celle-ci propose de travailler par convention si besoin.
- devenir de **Lurcy Animation.**
- **SMIDOM** : Election d'un nouveau président Monsieur **Alain FORET.** Une enquête de satisfaction sur la redevance incitative dans les communes tests sera prochainement distribuée.

Le Maire,